

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU
JEUDI 16 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze, le mardi 16 juillet à 20 heures 30, le Conseil de la Communauté Entre Juine et Renarde, légalement convoqué le 09 juillet 2015, à l'Espace Jean Monnet à Etréchy sous la présidence de Monsieur Christian RAGU, son Président en exercice.

ÉTAIENT PRESENTS : M. RAGU, M. D. MEUNIER, Mme BESSOT, Mme SECHET, M. DUBOIS, M. DE LUCA, M. PIGEON, Mme DAILLY, M. P MEUNIER, M. VOISIN, Mme CORMON, Mme DAMON, Mme CHARDENOUX, M. GERMAIN, Mme DUBOIS, Mme DUSSEAUX, M. LACHESNAIS, M. LETHROSNE,

POUVOIRS: M. LONGEON à M. RAGU, Mme JOLIVET à M. DE LUCA, Mme BORDE à M. Ph. MEUNIER, Mme HUTEAU à M. LACHESNAIS, Mme BATREAU à Mme DAILLY, M. FOUCHER à Mme DUSSEAUX, M. LE FLOC'H à Mme DUBOIS, M. ISHAQ à Mme DAMON.

ABSENTS EXCUSES : M. MAQUENNEHAN, M. HELIE, M. CABOT, Mme PERCHET, M. BRISSE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAILLY

EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

M. RAGU présente le rapport en rappelant le souhait des communes de Boissy-sous-St-Yon, Lardy et St-Yon de quitter l'Arpajonnais si le périmètre de cette communauté venait à être modifié. Les Communes d'Entre Juine et Renarde ont donné un avis favorable à cette entrée, et la démarche a été engagée en ce sens, associée à une réflexion approfondie. Le 10 juillet dernier, une réunion a eu lieu au sein de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale afin de traiter des problèmes de modification du territoire. Au cours de cette réunion, 6 amendements ont été proposés et seuls deux ont été validés dont celui concernant notre Communauté de Communes, démontrant ainsi que le travail préparatoire effectué a joué un rôle important.

Le Préfet du Département a pris un arrêté dont il faut en valider le contenu.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et ses dispositions spécifiques à l'Ile-de-France dans le cadre de l'achèvement de la carte intercommunale,

Vu le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI), présenté le 28 août 2014 lors de l'installation de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI) par le Préfet de la Région Ile de France,

Vu la délibération 51/2014 du Conseil Communautaire de la CC Entre Juine et Renarde du 11 septembre 2014 donnant un avis favorable à la perspective d'intégration des communes Boissy-sous-St-Yon, Lardy et St-Yon dans son périmètre communautaire, dans l'hypothèse de l'échec dérogation formulée par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais en vue de conserver son périmètre actuel,

Vu l'arrêté du 4 mars 2015 du Préfet de la région Ile-de-France portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale modifié après recueil des avis des organes délibérants des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre des départements concernés

sur le projet de schéma, à l'appui desquels des propositions de modifications ont été adoptées par la commission régionale de coopération intercommunale,

Considérant qu'il est adopté par arrêté précité du préfet de la région Ile de France la fusion de la communauté de communes de l'Arpajonnais avec la communauté d'agglomération du Val d'Orge,

Considérant que les communes de Boissy-sous-St-Yon, Lardy et Saint-Yon ont maintenu leur souhait de rejoindre la communauté de communes « Entre Juine et Renarde »,

Vu le projet de rattachement des Communes de Boissy-sous-St-Yon, Lardy et St-Yon proposé par le Préfet de l'Essonne en vertu des dispositions de l'article 11 de loi du 27 janvier 2014,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/469 du 10 juillet 2015 portant projet de périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de l'extension de la communauté de communes Entre Juine et Renarde aux communes de Boissy-sous-Saint-Yon, Saint-Yon et Lardy

Considérant la notification de l'arrêté sus-visé en date du le 13 juillet 2015,

APRES DELIBERATION, le Conseil Communautaire, **par 24 voix POUR et 2 voix CONTRE**
(Mme SECHET, M. DUBOIS)

DONNE un avis favorable au projet d'extension de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde par adjonction des communes de Boissy-sous-St-Yon, Lardy et Saint-Yon, à effet du 1^{er} janvier 2016.

L'Ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h00.